RAPPORT du Groupe de Travail N0 2 : Bloc Central Soudan-Tchad-RCA

Modérateur : Paul ELKAN

Rapporteur : Jean Pierre AGNANGOYE

Membres :

En guise d’introduction, le Président a présenté les TdR du groupe de travail et une description rapide du bloc géographique 2. Au terme des échanges préliminaires, les participants ont formulé à l’issu de quelques constats les amendements ci-dessous :

Constats

* L’absence d’accord de gestion transfrontalier d’aires protégées entre les pays Soudan, Tchad et RCA;
* La nécessité de considérer les éleveurs transhumants comme étant des acteurs partenaires et non des adversaires voire des braconniers.

**Examen des recommandations générales :**

Transhumance

* Encadrement de la transhumance transnationale entre le Sahel et l’Afrique Equatoriale (Réponse économique, aménagement territoriale, sécuritaires, collaboration sous régionale sur la transhumance). Une attention particulière doit être portée sur la dégradation des écosystèmes autour du Lac Tchad ;
* Définir et mettre en place de corridors de transhumance sécurisés, aménagés et contrôlées qui soient en dehors des aires protégées ;
* Restaurer/développer des plans d’utilisation des terres, en collaboration avec les éleveurs transhumants et les agriculteurs sédentaires, dans les principales zones de transhumance, afin d’éviter les conflits ;
* Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des chefs traditionnels des ethnies d’éleveurs transhumants :
* Dégagements des présences non autorisées dans les aires protégées et renforcement des capacités de réaction de lutte contre la criminalité faunique dans et autour des aires protégées ;
* Mise en place d’un réseau de collecte de données et d’une plateforme régionale multisectorielle d’analyse et de suivi sur la transhumance et la lutte contre la criminalité faunique entre le Sahel et l’Afrique Equatoriale ; Mettre en place un observatoire des mouvements de transhumance
* Appui au déploiement des forces de défense le long des zones de haute intensité de braconnage coïncidant avec les présences de groupes armés et de passage d’éleveurs transhumants.
* Développement des capacités dans l’utilisation des outils d’échange d’information, notamment AFRICA-TWIX qui a été développé par TRAFFIC.

Système de gestion des Aires protégées

* Valorisation économique des aires protégés et mise en place de systèmes de gestion appropriés dont les délégations de gestion (notamment le PPP) là où cela s’avère possible et nécessaire ;
* Engagement politique des Etats et des bailleurs pour activer un plan d’action intérimaire d’urgence.
* Identification d’un Chef d’Etat comme porte étendard du Plan d’Action et de la Déclaration de Ndjamena

Revue et efficacité des accords transfrontaliers

* Prendre note de la « *Stratégie Africaine sur la lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite de la Faune et de la Flore Sauvages en Afrique* » de l’Union Africaine (UA), à voir la version bilingue sur le lien : <https://au.int/en/documents/20180207/au-wildlife-strategy> et du PAPECALF (*Plan d'Action sous Régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le Renforcement de l'Application des Législations Nationales sur la Faune Sauvage*) de la COMIFAC.
* Opérationnaliser les accords transfrontaliers PRIORITAIRES pour la LAB et initiation et établissement des accords pour d’autres zones transfrontalières ; particulièrement entre le pays Afrique Equatoriale et la zone CEDEAO ainsi que de l’IGAD,). A noter que la question des accords transfrontaliers s’avère aussi nécessaire pour la gestion de la transhumance dans la sous-région ;
* Développer des cadres de conciliation entre les accords transfrontaliers étatiques et les accords socio-économiques traditionnels existants entre certaines populations d’agriculteurs et d’éleveurs transhumants ;
* Identifier et mandater une institution régionale pour le suivi de la mise en œuvre de ces accords transfrontaliers.
* Appuyer les méthodes de coopération transfrontalière pour lutter contre la criminalité faunique et le commerce illicite d'espèces de faune et de flore menacées d'extinction (à voir: AFRICA-TWIX).

Financement nécessaire au Plan d’Action de Ndjamena et suivi

* Sécuriser l’adhésion et l’appui des bailleurs pour la mise en œuvre à court terme d’un plan d’action intérimaire d’urgence de la Déclaration de Ndjamena ;
* Assurer l’adhésion des Etats concernés à la mise en place de ce plan d’action ;
* Mettre en place d’un Task Force sous l’égide du PFBC.

**Examen des recommandations spécifiques**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Scope géographique** | **Scope thématique** | **Lead** |
| **Transhumance** | **Gestion APS et périphéries / Sécurité-LAB** | **Développement économique** | **Collaboration transfrontalières et suivi des accords** |  |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Bloc Soudan -Tchad - RCA**  |  Identifier, matérialiser et sécuriser les couloirs de transhumance en déhors des aires protégées. |   Professionnalisation / renforcement de la LAB en terme de formation des unités spéciales de LAB qui seront à même de faire face aux braconniers aussi bien locaux que transfrontaliers |  Promouvoir la gestion concertée des ressources naturelles avec les communautes locales et les transhumants. Mise en place des mesures de valorisation des AP et zone peripheriques dans de l’espace d’assise de un’Accord Bilateral (Tchad-RCA) et de développement durable pour le bien-être des populations riveraines. |   Augmenter les fréquences des consultations des parties à l’Accord AT-LAB (Cameroun-Tchad-RCA) et y intégrer les aspects relatifs à l’Eco-sécurité et de gestion des conflits liés à l’utilisation des ressources.Etablir unaccords bi-national entre le Tchad (Grand Zakouma) et RCA (Nord\_Est) pour la gestion transfrontalieres des aires protégées, couloirs, et interzones.Etablir et mettre en œuvre un accord AT-LAB entre le Tchad-Soudan-RCA.  Mise en place des Organes suprêmes de Décision des Accords Bi et Tri-national |   |
|   Appuyer la mise en place de mecanismes de securisation des corridors de transhumances, d’amenagement des paturages et des points d’eau.  |   |
|   |
|  Sécuriser et faire respecter les limites et l’intégrité des aires protégées |   Restaurer, aménager et sécuriser les zones de pâturage pour diminuer la pression sur les aires protégées et zones prioritaires pour la conservation. |   Renforcer les services centraux et déconcentrés des Etats concernés en termes de collaboration /renseignement et alerte entre les services en charge de l’administration forestière et de l’application des lois.  |   |
|   Encadrer et sécuriser les corridors des transhumances (escorte) et contrôle transfrontalier des groupes transhumants, avec l’implication des ministères de la défense et de la MINUSCA dans les opérations de sécurisation et d’escorte.Former et sensibiliser les organisations pastorales dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles et de la conservation.  Favoriser la mise en place de plateformes plurisectorielles au niveau national et regional en vue du respect des couloirs de migration, des aires protegees, securisation de la mobilite pastorale et de prévention de la criminalité.Mettre en place des plateformes locales entre eleveurs-conservation-agriculteurs pour des actions concertées pour la gestion de ressources naturelles et conservation des aires protéegées, et lutte contre le braconnage et la criminalité.Mettre en place les mecanismes et cooperations formelle entre les Ministeres chargees des Aire Protegees, Ministeres d’Elevage et Organisation represtant les éleveurs transhumants.Entrependre des études visant à catégoriser les les différentes formes de transhumance ainsi que leur importance socioeconomique a identifier les strategies appropriees pour les engager dans la gestion de ressources naturelles.Dans le cadre de partneriat securite-conservaiton-development, faciliter l’accès aux marches pour les eleveurs qui cooperent effectivement dans le partenariats. |   Développer un plan pour orienter l’élevage en respects des plans de gestion des terres de la zone afin d’assurer la gestion durable des aires protégées et des paturages (y compris la promotion de l’élevage semi-intensif)  |   |
|   Sécurisation du grand Zakouma et l’Aouk et développement d’un plan d’affectation des terres afin de préserver les efforts fournis par le Tchad et prévenir les incursions de braconniers en RCASécurisation du complexe des Aires protégées et ZCVs du Nord Est RCA et développement d'un plan d'affectation des terres |   |
|  |  Etudier et proposer différentes options de modernisation/transformation des options et de valorisation des produits d’élevage pouvant bénéficier aux éleveurs et autres communautés locales Promouvoir des projets pilotes sur les problématiques d’affectation de terres et d’élevage semi intensif en faveur des communautés riveraines et transhumantes,Appuyer les actions d’éducation et de santé unique (animale et humaine) des communautés riveraines des aires protégées y compris les transhumants. |   Mettre en place une coordination pour les brigades d’intervention en matière de la LAB transfrontalière dans l’Espace d’assise de l’Accord Tripartite LAB de N’Djamena et l’accord binational (a mettre en place) avec la participation appropriee des organes nationaux et internationaux de la securite. Developper un cadre de cooperations security-gestion des aires protegees Tchad-RCA-Sudan-Sudan de Sud |   |
|  |  |   |
|  |  Valoriser les aires protégées dans l'économie locale au travers de mesures bénéficiant aux communautés riveraines |   |
|  |   Elaboration de la stratégie LAB bi-national Tchad et RCA et un plan d’action, ainsi qu’un strategie LAB tripartite. |   |
|  |   Selon les possibilités du contexte de securite, developper le tourisme (mécanisme de développement durable des communautés locales et de gestion des conflits liés à l’utilisation des ressources des Privilégier le dialogue avec les transhumants et developer les approches appropriees pour faire respecter les lois, corridors, et aires protegees.  |  |   |
|  |   Prise en compte particulière des défis liés à l’application des principes de gouvernance en relation avec l’utilisation des ressources en concerte aves les communautes locales et les transhumantsFormation et integrations des communautes locales et transhumants dans la LAB.Assurer la participation et appuyer des organes de la securite et mitigation des conflits dans la surveillance et actions LAB. |  |   |
|  |  |   |
|   |  |   |   |
|   |   |   |   |   |

**Recommandations d’ordre général**

Mettre en place un comité de suivi des recommandations

Nommer les points focaux pour chaque thème et par institution

Développer des programmes d’action avec une priorisation

**Actions prioritaires (court terme)**

**Volet Transhumance**

Informer, sensibiliser les chefs traditionnels (éleveurs) sur la problématique des aires protégées et mettre en place des plateformes de dialogue pour des rapports apaisés

Identifier et matérialiser les couloirs de transhumance

Promouvoir des projets pilotes sur les problématiques d’affectation de terres et d’élevage semi intensif en faveur des communautés riveraines des aires protegees et transhumantes

Entrependre des études visant à catégoriser les différentes formes de transhumance ainsi que leur importance socioeconomique

**Volet gestion des APs et périphérie/securit-LAB**

* Signature des Protocoles Spécifiques (Des Accords BN-Tripartite) LAB et Ecodéveloppement par le Cameroun

Et leur mise en œuvre immédiate

* Renforcer les échanges d’information et le système d’alerte entre les acteurs de la conservation et la mobilisation d’intervention rapide

**Volet Développement socioéconomique**

Identifier et quantifier les besoins et les prioriser (quel type d’activité, où les mettre en œuvre)

Cibler les communautés riveraines des aires protégées

**Volet collaboration transfrontalière**

Mettre en place un comité binational Tchad /RCA pour rédiger un accord bilatéral Tchad/RCA sur la gestion des Aps (Zakouma, Aouk et parcs du Nord Est RCA et appuyer sa signature)